

Dix-neuvième session du groupe de travail de l'Examen périodique universel

(28 avril – 9 mai 2014)

Nicaragua

Intervention du Représentant Permanent de la France

Genève, le mercredi 7 mai 2014 (après-midi)

Merci, Monsieur le Président. Je voudrais tout d'abord saluer la délégation du Nicaragua.

La France salue la ratification par le Nicaragua du Protocole facultatif se rapportant à la Convention sur droits des personnes handicapées.

La France recommande au Nicaragua de :

1/ Ratifier le Statut de Rome portant création de la Cour pénale internationale ainsi que la Convention internationale sur les disparitions forcées.

2/ Prendre des mesures afin de garantir une reconnaissance pleine et effective des droits sexuels et reproductifs, notamment à travers la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse.

3/ Assurer la liberté d'expression et d'information au travers de l'indépendance et du pluralisme des médias et de la liberté d'association.

4/ Prendre toutes les mesures nécessaires à la protection des journalistes et des défenseurs des droits de l'Homme, notamment en

poursuivant en justice les auteurs d'intimidations ou de violences à leur
encontre et en assurant l'indépendance de leurs actions.

5/ Poursuivre la lutte contre toutes les discriminations, notamment
celles visant les personnes appartenant aux populations autochtones résidant
dans les deux régions Atlantique du pays.

6/ Poursuivre l'amélioration des conditions de détention dans les
prisons, en particulier en luttant contre la surpopulation carcérale.

Je vous remercie./.